



# RAPPORT ESG ET CLIMAT

## 2022



## SOMMAIRE

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Sommaire .....                                       | 2  |
| Editorial .....                                      | 3  |
| Profil .....                                         | 3  |
| Métiers .....                                        | 4  |
| Entités .....                                        | 5  |
| Clients .....                                        | 6  |
| A DEMARCHE GENERALE .....                            | 6  |
| A. 1 RESUME DE LA DEMARCHE .....                     | 6  |
| A. 2 MOYENS ASSOCIES .....                           | 6  |
| A. 3 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE .....               | 7  |
| A. 4 ADHESION - INITIATIVES .....                    | 12 |
| B CLASSEMENT SFDR .....                              | 13 |
| ANNEXE 1 : Fiche détaillée .....                     | 13 |
| ANNEXE 2 : Méthodologie d'analyse ESG .....          | 14 |
| ANNEXE 3 : Table de correspondance Article 173 ..... | 17 |
| ANNEXE 4 : METHODOLOGIE VIGEO .....                  | 18 |

## EDITORIAL

Protéger nos clients sur le long terme requiert une attention toute particulière aux évolutions de la société et de son environnement. A ce titre, et porté par les valeurs du paritarisme que sont l'humanisme, la solidarité et la responsabilité, KLESIA a mis en place une démarche RSE qui couvre ses activités : ses offres de protection sociale, ses investissements (en tant qu'investisseur institutionnel mais aussi en tant que gestionnaire d'actif) et ses pratiques d'entreprises (gestion des ressources humaines, consommations énergétiques de ses locaux, mécénat d'entreprise, etc.).

Ces différents éléments sont décrits en détails dans notre Rapport RSE. En cohérence avec la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte, ce rapport décrit de façon plus précise la façon dont notre Groupe intègre des critères extra-financiers dans ses processus d'investissement. KLESIA est en effet convaincu que ces critères permettent à la fois d'appréhender de nouveaux risques et d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement.

Dans le cadre de sa démarche d'assureur d'intérêt général Klesia a adopté en 2020 la raison d'être « Garantir un avenir serein et la qualité de vie pour tous ». Cette raison d'être est inscrite dans les statuts en tant qu'entreprise à mission et se déclinent en cinq objectifs permettant de renforcer la démarche RSE :

- Ecouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services
- Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain et plus spécifiquement dans les domaines du Handicap et de la Diversité
- Déployer des pratiques d'Achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux
- Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable
- Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

## PROFIL

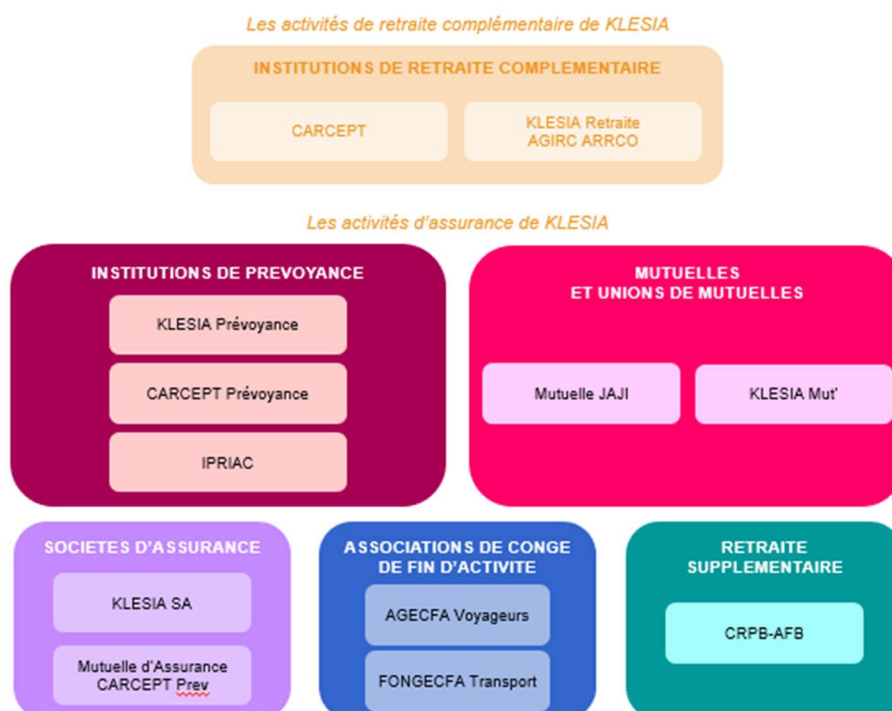
KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. A ce titre, le Groupe accompagne ses clients, actifs et retraités, tout au long de leur vie, dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la dépendance. Il répond également aux besoins des entreprises en proposant des produits adaptés aux besoins de leurs salariés. L'innovation, l'action sociale et la prévention sont trois axes prioritaires de l'engagement sociétal de KLESIA, qui soutient les personnes fragilisées.

## METIERS

|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                     |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| INVESTISSEUR<br>INSTITUTIONNEL | RETRAITE<br>COMPLEMENTAIRE | KLESIA gère la retraite complémentaire au travers de ses institutions Arrco-Agirc (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour l'ensemble de employés) ainsi que Carcept pour la profession du transport. À ce titre, il assure la collecte des cotisations auprès des entreprises, le calcul des points, le versement de la pension aux retraités, l'information et le conseil aux entreprises.                                                            | Entreprises         |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Actifs              |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Retraités           |
|                                | PREVOYANCE                 | Pour compléter les prestations versées par la Sécurité sociale, KLESIA a mis en place des garanties complémentaires de prévoyance, destinées aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou d'hospitalisation, elle propose des solutions pour répondre le mieux possible aux besoins et spécificités de ses clients, et anticiper les conséquences, pour l'assuré et ses proches.                                   | Entreprises         |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Salariés            |
|                                | SANTE                      | Afin de protéger efficacement les individus, KLESIA développe des contrats santé s'adressant aux entreprises et à leurs salariés ainsi qu'aux travailleurs non-salariés et aux particuliers. Ces contrats santé complémentaires mis à disposition sont adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des professionnels. Les particuliers (salariés isolés ou retraités) bénéficient quant à eux de garanties modulables, grâce à des contrats individuels spécifiques. | Entreprises         |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Salariés            |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Assurés individuels |
|                                | DEPENDANCE                 | KLESIA propose aux entreprises comme aux particuliers des solutions spécifiques pour mieux faire face aux risques liés à la perte d'autonomie. Au-delà de ces garanties, le Groupe met également à disposition de ses clients une solution                                                                                                                                                                                                                                  | Entreprises         |
|                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Salariés            |

|                              |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                     |
|------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|                              |                                         | complète de téléassistance, comportant différents niveaux de services pour s'adapter à chaque situation.                                                                                                                                                                                                                                                                    | Assurés individuels |
|                              | EPARGNE SALARIALE                       | KLESIA a mis en place à destination exclusive de ses propres salariés des solutions d'épargne collective et individuelle prenant en compte les spécificités et les possibilités financières de chacun.                                                                                                                                                                      | Entreprises         |
|                              |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Salariés            |
|                              | SERVICES A LA PERSONNE & ACTION SOCIALE | KLESIA vient en aide aux personnes fragilisées (cotisants salariés et retraités des institutions relevant de la compétence du Groupe) sous la forme d'aides financières attribuées à des personnes en difficulté et d'actions collectives de prévention et d'accompagnement telles que des conférences, des ateliers ou des opérations d'information et de sensibilisation. | Entreprises         |
|                              |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cotisants           |
|                              |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Retraités           |
| SOCIETES DE GESTION D'ACTIFS | GESTION D'ACTIF                         | En support à ses activités, KLESIA dispose d'une entité interne destinées à gérer une partie de ses actifs financiers (KLESIA Finances).                                                                                                                                                                                                                                    | Entités du Groupe   |

## ENTITES



## CLIENTS

KLESIA dispose d'une clientèle variée :

- Les entreprises, signataires de contrats collectifs destinés à couvrir leurs salariés ;
- Les clients individuels (actifs ou retraités), souhaitant disposer d'une couverture à titre personnel.

Concernant la clientèle « entreprise », KLESIA a une approche ciblée, dite « affinitaire » autour de 4 secteurs majeurs issus de ses branches historiques :

- Le secteur du transport, branche historique du Groupe
- Le secteur du tourisme et des commerces de proximité, notamment avec les métiers de l'horlogerie, du commerce de gros, des hôtels, cafés, restaurants, des fleuristes, de la vente et services des animaux familiers et des vins et spiritueux
- Les métiers de la santé, regroupant les pharmacies d'officine, le négoce de fournitures dentaires, les laboratoires de biologie médicale, ainsi que les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
- Le secteur du conseil et service, pour les métiers de l'immobilier et de la publicité
- Le secteur de la Défense et de la Haute Technologie
- Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

## A DEMARCHE GENERALE

### A. 1 RESUME DE LA DEMARCHE

L'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 entend demander aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires d'actifs comment sont intégrés des critères environnementaux (en particulier liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement. Le décret d'application de cet article (décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015) réécrit l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier sans imposer de méthode prescriptive. Le décret 2021-663 du 27 Mai 2021 pris en application de l'article 533-22 du Code monétaire et financier étend les obligations de reporting dans ce domaine aux entités représentant un total de bilan de 500m€ et désormais aux bilans inférieurs à 500m€.

Il convient de souligner que KLESIA applique les mêmes politiques ESG à l'ensemble des entités du Groupe. Les assertions avancées dans le présent rapport s'appliquent donc à toutes les entités de KLESIA. C'est notamment le cas pour ce qui est de la gouvernance, de la politique d'investissement, des process et des moyens associés.

### A. 2 MOYENS ASSOCIES

Les moyens associés à la loi de Transition Energétique sont répartis dans plusieurs directions avec un pôle dédié au niveau de la Direction de la Communication pour tout ce qui relève de la coordination relative à l'entreprise à mission qui intègre un volet RSE. Pour ce qui concerne spécifiquement les investissements les activités relatives à la Transition Energétiques sont réparties sur plusieurs temps plein au sein des différentes sociétés de gestion et de la direction des investissements. 20% du temps de la direction des investissements est globalement consacrée à ce thème. Klesia consacre annuellement un budget global de 140 000 euros destiné aux fournisseurs de données (Vigeo) et prestataire de vote (Proxinvest). Soit moins de 0,004% des encours du groupe Klesia. Klesia a fait noter

en 2021 pour la première fois l'éligibilité à la taxonomie de son portefeuille. En 2022 Klesia a complété la démarche en faisant noter son alignement à la taxonomie. Fin 2022 Klesia a déployé une notation carbone de son portefeuille. Klesia a également recours aux investissements dans des fonds classés 8 ou 9.

## A. 3 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE

### Les enjeux ESG dans la maîtrise des risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme des événements susceptibles d'empêcher ou d'entraver la réalisation des objectifs opérationnels, pouvant alors engendrer des pertes ou dommages.

Afin de les maîtriser, KLESIA a mis en place une cartographie de ses risques opérationnels associée à un plan de contrôle adapté. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de KLESIA a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques opérationnels auxquels le groupe peut être confronté.

7 types de risques opérationnels sont identifiés :

- Dommages aux biens et aux personnes (catastrophes et événements d'origines naturels, événements d'origine humaines volontaire et involontaire, mise en danger des salariés par négligence, etc.)
- Dysfonctionnements Produits et Relations clients (produits, pratiques commerciales et relations contractuelles, suivi de la relation clients, médiation)
- Dysfonctionnements dans la gestion des Ressources Humaines (gestion des emplois, formation et compétences, relations sociales)
- Dysfonctionnements des Systèmes d'Informations
- Erreurs d'exécution (processus métier)
- Fraudes externes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)
- Fraudes Internes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)

Au total, plus de 1 400 risques ont ainsi été identifiés et l'impact extra-financier (c'est-à-dire sur les thématiques ESG<sup>1</sup>) de chacun d'entre eux a été évalué, qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de réputation, d'efficacité organisationnelle, d'accès au marché, de conformité, etc.

### Les enjeux ESG dans la maîtrise du risque de réputation

Le risque de réputation désigne un risque financier encouru par une entreprise si son image de marque venait à être ternie par un scandale. Il est capital dans les analyses ESG, car la survenance de ce risque constitue une rupture dans la relation de confiance entre l'entreprise et la société.

Au sein de KLESIA, la Direction des Risques a défini une échelle de cotation du risque de réputation permettant de mesurer le degré de criticité d'un incident pouvant être à l'origine d'une atteinte à la réputation de l'entité. Cette échelle distingue notamment :

- les réclamations formulées par les clients de KLESIA, associées à une typologie d'incident et dont le niveau de criticité est fonction du nombre de réclamations recensées ;
- les incidents pouvant donner lieu à un article dans la presse locale voire nationale, auxquels un niveau de criticité élevé est affecté.

L'entreprise est exposée à 4 facteurs de risque :

---

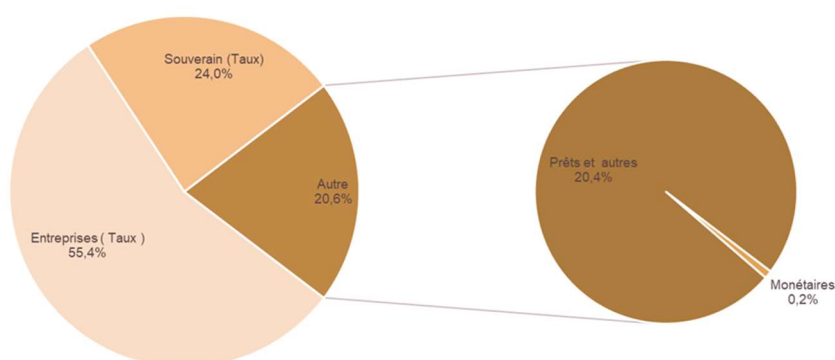
<sup>1</sup> Environnement, Social et Gouvernance

- **Le risque de non-conformité** : il se définit comme le « risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte financière matérielle ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiques applicables à ses activités ».
- **La gestion de la relation client** est un facteur de risque qui porte d'une part sur l'éthique des pratiques commerciales mais aussi sur la satisfaction client. Au regard de la faible matérialité d'encours d'épargne concernés Jaji ne propose pas – et ne communique pas auprès de sa clientèle – sur des produits financiers en relation avec les principes ESG.
- **La gestion de la sous-traitance** : KLESIA doit s'assurer que ses sous-traitants fonctionnent de façon à ne pas porter préjudice à la réputation du Groupe.
- **L'honorabilité des membres dirigeants** : Conformément à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2, KLESIA se doit d'évaluer la compétence (en termes de connaissances et d'expériences) ainsi que l'honorabilité (en termes de réputation et d'intégrité) des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou bien qui occupent une fonction-clé.

## STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION

### La maîtrise des risques ESG en matière de gestion d'actifs

Le portefeuille d'actifs de la Mutuelle Jaji s'élevait à 22,5 Millions d'euros au 31/12/2022. Il est essentiellement composé de valeurs mobilières, investies sur les marchés financiers.



Les valeurs mobilières comptent 79 % des actifs de la Mutuelle Jaji (le complément étant une participation stratégique). Celles-ci sont majoritairement investies dans des véhicules modérément risqués d'un point de vue financier. Les obligations, les titres souverains et le monétaires comptent pour 79 % du portefeuille. La note S&P se situe en moyenne entre BBB+ et BBB.

Par ailleurs, ce portefeuille est principalement investi en France (51 %) ou dans les autres pays de l'Union Européenne (43 %). Il est donc par construction relativement peu exposé aux risques ESG dans la mesure où les pays de l'Union Européenne possèdent une réglementation stricte en matière de droits du travail, d'environnement, de sécurité ou de corruption.

D'un point de vue sectoriel 41% des encours sont placés dans le secteur des sociétés financières et des emprunts d'Etats ou assimilés, dont l'exposition aux risques physiques du changement climatique est limitée. Les principaux risques du portefeuille résident principalement dans celui de la transition vers une économie bas-carbone et dans celui de l'évolution du contexte réglementaire.



Dans une démarche complémentaire à cette faible exposition du portefeuille de KLESIA, les sociétés de gestion d'actifs auxquelles Jaji a recours - intègrent systématiquement des critères ESG dans leur choix d'investissement. Une analyse plus détaillée de nos processus de recherche et de gestion pour intégrer ces critères est développée dans le chapitre suivant.

## **Engagements**

La gestion responsable de ses actifs est au cœur de la politique RSE du Groupe. Ainsi, « développer une gestion responsable des actifs mobiliers et immobiliers du groupe » constitue l'un des 11 engagements de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe (engagement n°8). L'ambition de KLESIA est que 100 % de ses encours intègrent des critères ESG, d'ici à deux ans. Les sociétés de gestion répondent, de leur côté, aux exigences de l'ensemble de ses mandataires, y compris lorsque ces exigences sont d'ordre ESG.

A ce titre, une méthodologie a été définie en cohérence avec la stratégie RSE propre au groupe et en collaboration avec l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris.

Les aspects suivants sont retenus dans le choix des gérants :

- Labels, chartes ou certifications en matière d'ISR
- Analyse des risques ESG et méthodologie d'analyse
- Exclusions des secteurs controversés
- Reporting ESG disponible

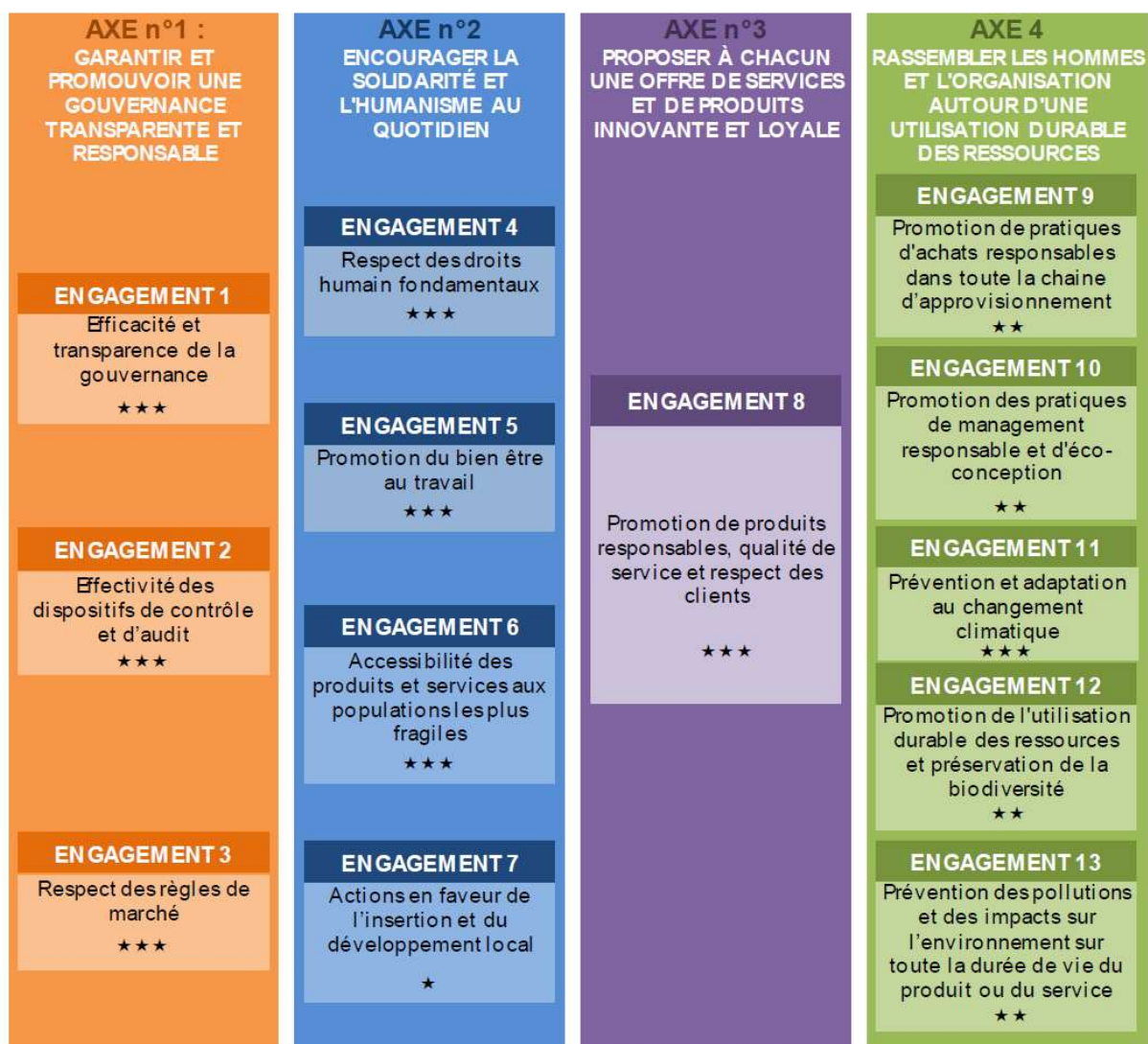
## **Notation SOCIALE des émetteurs**

La méthodologie d'analyse ESG s'applique à tous les actifs. Les analyses en elles-mêmes sont externalisées. Elles sont menées par Vigeo Eiris, une agence reconnue en matière d'analyse extra-financière. L'approche repose sur une analyse à 360°, visant à évaluer le niveau d'engagement et de risques managériaux des émetteurs, et à en rendre compte à travers leur politique, en questionnant la pertinence des engagements pris, le déploiement, via l'efficacité de la mise en œuvre de la politique, et les résultats, en évaluant la performance obtenue tous les trimestres

Pour la notation ESG des Etats, Vigeo Eiris mesure leurs engagements et leurs performances en matière de développement durable, à partir de l'analyse de plus de 130 indicateurs de risque et de performance ESG relatifs à :

- La protection de l'environnement
- La protection sociale et les solidarités
- L'Etat de droit et la gouvernance

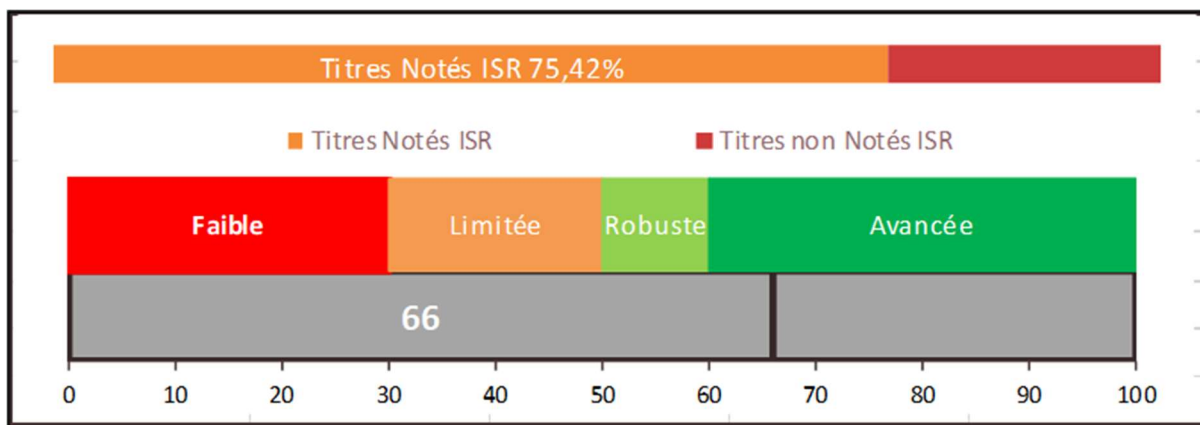
Pour les émetteurs privés, la méthodologie d'analyse s'appuie sur la stratégie RSE du Groupe et s'articule autour de 4 axes de responsabilité sociétale et de 13 engagements. Les 13 engagements illustrés ci-dessous prennent en compte l'ensemble des critères ESG clés, couvrant l'ensemble des standards internationaux en matière de responsabilité sociale.



Le degré de pondération des engagements est représenté par le nombre d'étoiles par engagement dans le schéma précédent. Chacun des émetteurs analysés est donc évalué sur une échelle de 0 à 100, définissant le niveau d'engagement en responsabilité sociale de l'entreprise ou de l'Etat :

|          |   |                         |
|----------|---|-------------------------|
| 0 – 29   | ■ | Engagement non tangible |
| 30 – 49  | ■ | Engagement amorcé       |
| 50 – 64  | ■ | Engagement probant      |
| 65 – 100 | ■ | Engagement avancé       |

Klesia a pour objectif de maintenir sa notation au-dessus de 60. En 2022 Jaji est à 66.



### Intégration des notes ESG dans la gestion

Vigeo Eiris fournit mensuellement les notes ESG des valeurs de l'univers d'investissement. Ces notes sont implémentées dans les outils de gestion afin d'arbitrer les investissements en complétant le filtre financier par un filtre extra-financier. L'univers « investissable » est donc composé des valeurs éligibles aux 2 filtres qui sont successifs :



Le filtre extra-financier est construit en plusieurs étapes et basé sur différents critères :

- La notion de *Best-in-class*, consistant à sélectionner les entreprises affichant les meilleures pratiques sectorielles
- La notion d'exclusion, qui fait qu'aucune participation ne peut être prise dans les entreprises du secteur du tabac ou celles produisant des bombes à sous munitions et des mines anti personnelles
- Une approche quantitative, basées sur deux critères :
  - o Pour les investissements dans les entreprises, le portefeuille des gérants ne doit pas contenir plus de 5% de l'encours global en titres dont la note est inférieure à 30
  - o Pour les investissements en obligations d'Etat, le portefeuille peut contenir au maximum 5% de l'encours global dont la note est inférieure à 64

- Pour les investissements dans les OPCVM, les gérants sont encouragés à prendre en compte des critères ESG dans leurs processus de sélection

Chaque portefeuille dispose donc d'une note ESG agrégée. Au global, la moyenne des notes pondérées s'élève à 59 pour les titres d'entreprise et à 78 pour les titres souverains à fin 2022 pour la Mutuelle Jaji.

## **Integration des criteres ESG dans la gouvernance**

KLESIA a adopté la qualité d'Entreprise à Mission, depuis 2020.

A ce titre, l'ensemble de nos entités assurantielles ont inscrit dans leurs statuts :

- une raison d'être : « Être un assureur d'intérêt général, c'est garantir un avenir serein et contribuer à la qualité de vie pour tous. »
- une mission : « Protéger en apportant des solutions de prévention, d'assurance de personnes et de services, simples, innovantes, solidaires et durables, adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. »
- des objectifs sociétaux et environnementaux :
  - Écouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe KLESIA dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services.
  - Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain, d'une société plus inclusive, et plus spécifiquement dans les domaines du handicap et de la diversité.
  - Déployer des pratiques d'achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux.
  - Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable.
  - Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Le 4<sup>ème</sup> objectif de la raison d'être du groupe Klesia s'intitule Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable. Au travers de cet objectif la commission d'intérêt général (formée d'administrateurs) est directement impliquée dans la démarche RSE engagée par le groupe.

La commission des activités financières (GAPS – formée d'administrateurs) qui se réunit plusieurs fois par an fait le point régulièrement sur les sujets RSE en matière d'actifs tels que :

- Le soutien à la recherche médicale / santé
- Le suivi des notations ESG
- La situation de l'empreinte carbone
- L'exercice / mise en application de la politique de droit de vote de l'année précédente

Les reporting actifs trimestriels fournis aux administrateurs incluent systématiquement la notation ESG du portefeuille.

En matière de rémunération depuis 2020, KLESIA indexe 50% de la rémunération variable de son Comité Exécutif sur des objectifs sociétaux et environnementaux mesurables, en lien avec la mission et la raison d'être que le Groupe a inscrit dans ses statuts.

## **A. 4 ADHESION - INITIATIVES**

Les enjeux ESG ne sont pas uniquement des risques, ils sont également des opportunités d'investissement très fortes. KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service

d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement. Jaji investi notamment dans la Foncière verte.

## B CLASSEMENT SFDR

Dans le cadre du Règlement Disclosure (SFDR) Jaji n'a pas investi à ce jour dans des fonds articles 8/9.

## ANNEXE 1 : FICHE DETAILLEE

### VALEUR DU PORTEFEUILLE



**22,5 Millions d'euros**

79 % de son portefeuille est composé de valeurs mobilières, le complément étant une participation stratégique.

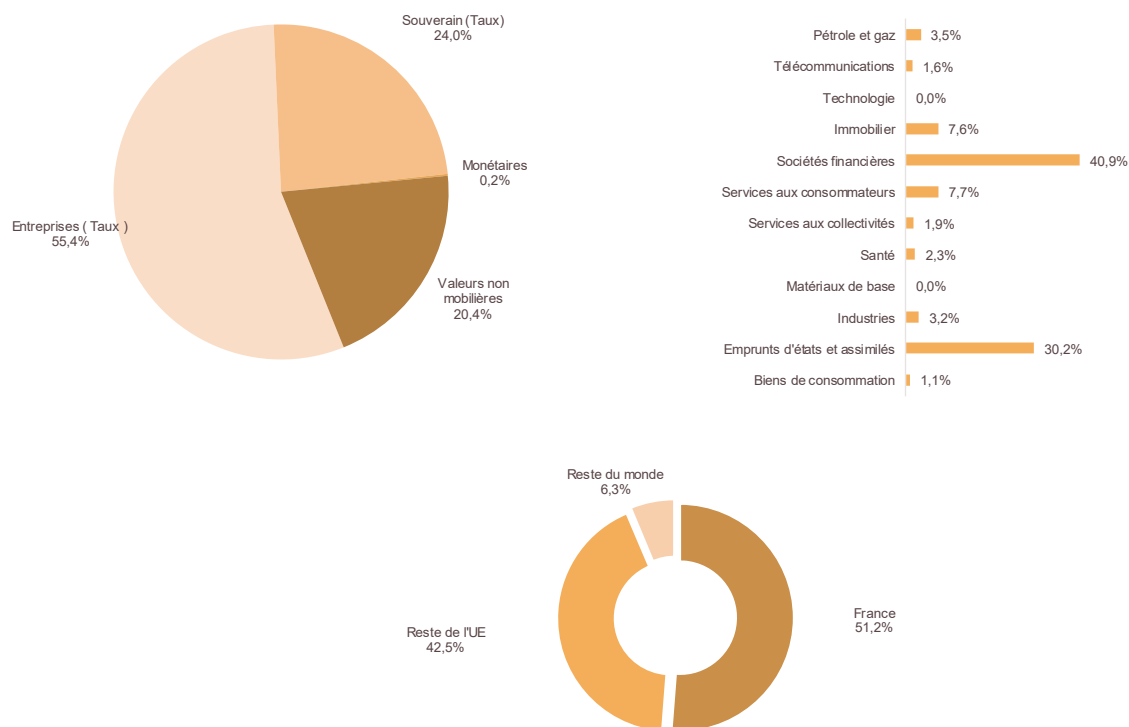
### NOTES ESG DES ENCOURS GERES



### ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

Portefeuille total

Taux et actions



## ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG

| Axe                                                                | Engagement                                                        | Eléments d'analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Garantir et promouvoir une gouvernance transparente et responsable | Engagement 1 : Efficacité et transparence de la gouvernance       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à une composition équilibrée des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance</li> <li>- S'assurer que le Conseil assume pleinement et efficacement ses missions</li> <li>- Respecter les droits des actionnaires</li> <li>- S'assurer que les critères de rémunération des principaux dirigeants sont transparents et objectifs</li> </ul> |
|                                                                    | Engagement 2 : Effectivité des dispositifs de contrôle et d'audit | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs de contrôle interne et d'audit fiables</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                    | Engagement 3 : Respect des règles de marché                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention de toutes les formes de corruption et de conflits d'intérêts des acteurs privés et publics</li> <li>- Prévention des pratiques anticoncurrentielles et de concurrence déloyale dans ses relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents</li> <li>- Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence</li> </ul>    |
| Encourager la solidarité et le dialogue                            | Engagement 4 : Respect des droits humains fondamentaux            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des droits fondamentaux de la personne</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         |                                                                                                      | - Promotion du dialogue social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                         | Engagement 5 : Promotion du bien-être au travail                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et promotion de l'expression et de la participation des salariés dans les décisions et les orientations de l'entreprise</li> <li>- Systèmes de rémunération objectifs et transparents</li> <li>- Qualité de la gestion des emplois et des carrières</li> <li>- Maîtrise des réorganisations</li> <li>- Protection de la sécurité et de la santé</li> <li>- Respect et aménagement du temps de travail</li> </ul> |
|                                                                                         | Engagement 6 : Accessibilité des produits et services aux populations fragiles                       | - Impact sociétal des produits et services vendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                         | Engagement 7 : Actions en faveur de l'insertion et du développement local                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements en faveur du développement économique et social des territoires d'implantation</li> <li>- Actions en matière de concertation avec les parties prenantes</li> <li>- Contributions à des causes d'intérêt général</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
| Proposer à chacun une offre de services et de produits innovante et loyale              | Engagement 8 : Promotion de produits responsables, qualité de service et respect des clients         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et prévention des risques associés à la sécurité des produits</li> <li>- Information claire et précise des clients</li> <li>- Respect des intérêts du client</li> <li>- Actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs</li> </ul>                                                                                                                                                                       |
| Rassembler les hommes et l'organisation autour d'une utilisation durable des ressources | Engagement 9 : Promotion de pratiques d'achats responsables dans toute la chaîne d'approvisionnement | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des critères environnementaux dans le processus d'achats</li> <li>- Intégration des critères sociaux dans le processus d'achats</li> <li>- Respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                         | Engagement 10 : Promotion des pratiques de management responsable et d'éco-conception                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de management environnemental</li> <li>- Intégration des critères environnementaux dans les décisions stratégiques et dans la conception des produits et services</li> <li>- Consultation des parties prenantes</li> </ul>                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                         | Engagement 11 : Prévention et adaptation au changement climatique                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des consommations d'énergies</li> <li>- Prise en compte des impacts liés au transport et à la distribution</li> <li>- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Mise en place d'un plan d'adaptation aux conséquences du changement climatique</li> </ul>                                                                                                                                           |
|                                                                                         | Engagement 12 : Promotion de l'utilisation durable des ressources et protection de la biodiversité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des ressources en eau</li> <li>- Protection de la biodiversité</li> <li>- Maîtrise des consommations de matières premières</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                         | Engagement 13 : Prévention des pollutions et des impacts sur                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et gestion des déchets</li> <li>- Maîtrise des risques de pollution accidentelle et des niveaux de pollutions locales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|  |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | l'environnement sur toute la durée de vie du produit ou du service | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des impacts sur l'air (COV, gaz appauvrissant la couche d'ozone...)</li> <li>- Réduction des impacts environnementaux directs et indirects liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou service</li> </ul> |
|--|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## ANNEXE 3 : TABLE DE CORRESPONDANCE ARTICLE 173

| <i>Contenu</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>Correspondance</i>                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Informations relatives à l'entité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                         |
| Démarche générale de l'investisseur en matière de prise en compte des critères ESG.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | La prise en compte des risques ESG dans les métiers<br>Engagements      |
| Le cas échéant, descriptions des politiques de gestions des risques liés à ces critères.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | La prise en compte des risques ESG dans les métiers                     |
| Modalités d'information des souscripteurs, cotisants... sur ces démarches.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Engagements                                                             |
| Adhésion éventuelle à des initiatives, des chartes externes ou à des labels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Initiatives pour financer les transitions                               |
| <b>Description des critères ESG</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                         |
| Nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | La gestion responsable des actifs de KLESIA                             |
| Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Notation ESG des émetteurs<br>Intégration des notes ESG dans la gestion |
| Méthodologie et résultats de l'analyse et explication sur la pertinence de la méthode et du périmètre. L'investisseur peut présenter les informations par activité, classe d'actif, secteur, émetteur, par nature de portefeuilles (contrats euro/unités de compte) en explicitant les raisons                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Notation ESG des émetteurs                                              |
| Présentation de l'intégration des résultats des analyses. Il peut s'agir d'impacts dans les investissements (gestion des risques, décision de désinvestissement) ou dans les relations avec les émetteurs (engagement ou vote, via les sociétés de gestion le cas échéant). L'explication concernera aussi les valeurs non couvertes par l'analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Notation ESG des émetteurs<br>Intégration des notes ESG dans la gestion |
| <b>Description des critères liés aux enjeux climatiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                         |
| Nature des critères pris en compte en distinguant ceux qui relèvent de risques physiques (exposition aux conséquences physiques directement induite par le changement climatique), de risques de transition (exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) et leur contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et aux objectifs de la transition                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Engagements<br>Notation ESG des émetteurs                               |
| Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Notation ESG des émetteurs                                              |
| Méthodologie et résultats de l'analyse et hypothèses retenues et leur compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Selon les cas, l'investisseur apportera toute précision : sur la conséquence des changements climatiques et des événements météorologiques majeurs ; sur l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles ; sur la cohérence des dépenses des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ; sur des mesures d'émissions de gaz à effet de serre (méthodologie à préciser) ; sur des encours investis dans des thématiques et infrastructures contribuant à la transition ; sur tout élément mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce cadre | Notation ESG des émetteurs                                              |
| Présentation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique. L'investisseur pourra exposer les cibles indicatives qu'il se fixe et comment il apprécie leur cohérence avec cet objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Intégration des notes ESG dans la gestion                               |

## ANNEXE 4 : METHODOLOGIE VIGEO

L'analyse repose sur deux sous-indicateurs :

### 1. La maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions polluantes

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PRINCIPES  | <p>La diminution des consommations énergétiques est essentielle aujourd'hui pour plusieurs raisons.</p> <p>D'une part, les économies d'énergies constituent des opportunités de réduction de coûts, dont la conséquence directe est d'améliorer la performance financière des entreprises.</p> <p>D'autre part, la pression actuelle exercée sur les ressources naturelles engendre petit à petit leur épuisement. A ce titre, les entreprises doivent donc repenser leur approche des consommations d'énergie, afin d'être plus efficace pour limiter la pression que leur activité exerce sur les ressources naturelles, notamment dans un contexte de croissance démographique mondiale, augmentant par conséquent directement la demande énergétique.</p> <p>Enfin, les entreprises se doivent aujourd'hui de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, notamment en raison des impacts sur l'environnement qu'elles génèrent. En effet, selon les sources de production d'énergie utilisées, ces dernières peuvent être génératrices de gaz à effet de serre, mais aussi d'émissions atmosphériques polluantes, ou encore de déchets radioactifs.</p> |
| EVALUATION | <p>Ce premier pilier consiste à évaluer la cohérence de la stratégie de l'émetteurs sur les problématiques énergétiques, qu'il s'agisse de la consommation d'énergie, ou des émissions associées à cette consommation. Notre évaluation se base sur deux principes d'action : évaluer la maîtrise rationnelle des consommations énergétiques, ainsi que celle des émissions atmosphériques liées à cette consommation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### 2. La maîtrise des impacts liés à la distribution et au transport

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PRINCIPES  | <p>L'activité économique de l'entreprise génère de multiples flux de transports et distribution sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services : de l'acheminement de matières premières, en passant par les transferts entre centres de production et centres de distribution, ou encore l'acheminement des produits ou services jusqu'au client, auxquels s'ajoutent les déplacements du personnel et des clients.</p> <p>Ces multiples flux sont à l'origine de nombreux impacts sur l'environnement et le cadre de vie, qu'il s'agisse d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants à effet local (ozone, particules, plomb, benzène), de nuisances sonores, ou encore d'encombrements de trafic.</p>                                                                                    |
| EVALUATION | <p>Afin d'évaluer l'implication de l'émetteurs dans la maîtrise des impacts de son activité liés à la distribution et aux transports, l'analyse s'appuie sur quatre points d'analyse.</p> <p>Tout d'abord, les réductions de pollution induites par le transport sont évaluées. Cela s'observe sur la réduction de la consommation d'essence, sur l'entretien des véhicules, l'utilisation de carburants alternatifs, ou encore la formation des conducteurs. L'analyse s'attache également à évaluer les différents plans de rationalisation des flux de transport mis en place par l'entreprise, ainsi que l'évolution des équilibres des modes de transport, mais aussi les mesures prises afin de faire évoluer la répartition des modes de déplacement utilisés par le personnel de l'entreprise.</p> |